





DOSSIER DE CONCERTATION – du 01 septembre au 10 octobre 2021



NPRU -QUARTIERS ANCIENS DE LILLE

Requalification Urbaine du quartier Lille-Moulins

TABLE DES MATIÈRES

Le projet de renouvellement de Wazemmes

1. Préambule

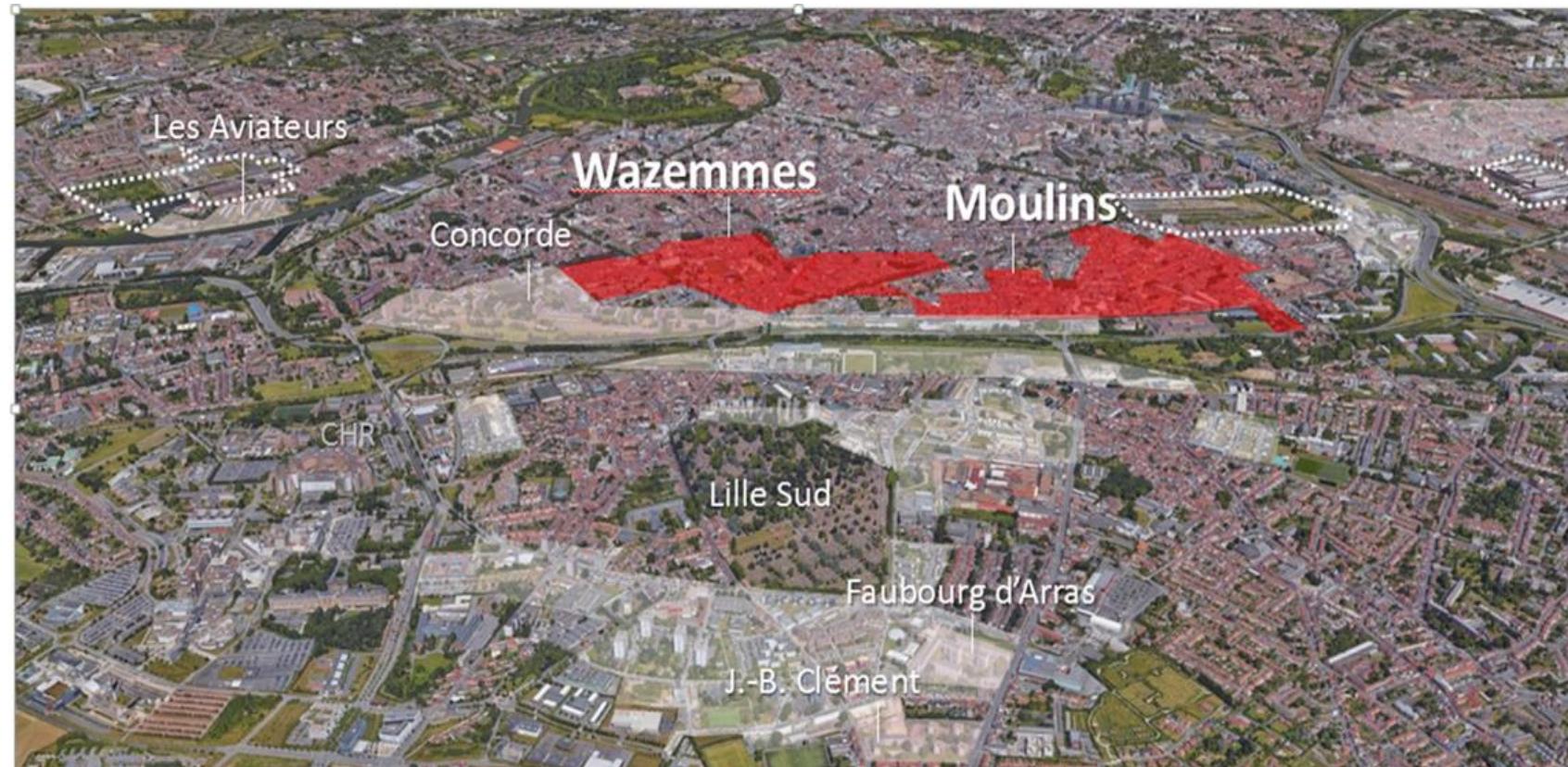
- La concertation préalable
- Le contexte du projet

2. Présentation du projet : stratégie et enjeux

3. Le programme d'habitat et les outils d'intervention de recyclage immobilier

4. Le programme de requalification des espaces publics de Wazemmes

5. Les prochaines étapes de concertation



PREAMBULE : LA CONCERTATION PRÉALABLE

L'objet de la concertation préalable

En application de l'article L 103-2 du code de l'urbanisme, une phase de concertation préalable doit être menée, associant pendant toute la durée de l'élaboration du projet les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

La Métropole Européenne de Lille, la ville de Lille, et la Fabrique des Quartiers souhaitent associer la population avant de mettre en œuvre le projet.

L'objectif est de partager avec les habitants, les associations locales et toute autre personne concernée, **les grands enjeux liés à la transformation de ce quartier, et de les associer aux choix d'aménagement qui seront retenus. Ce dossier constitue une première présentation de la stratégie d'intervention et sa déclinaison sur chaque secteur d'intervention. La concertation se poursuivra avec les habitants tout au long de la réalisation du projet, notamment par l'organisation d'ateliers de concertation.**

Les modalités de la concertation préalable

La concertation préalable se déroule selon les modalités suivantes :

- La mise à disposition du public d'un dossier de présentation du projet avec un registre pour recueil des avis au siège de la Métropole, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, via le site internet de la Métropole : lillemetropole.fr, à l'hôtel de ville et en mairie de quartier, le cas échéant aux heures habituelles d'ouverture des bureaux;
- L'affichage de panneaux d'information d'au moins 15 jours dans un équipement du quartier et/ou à l'hôtel de ville, avec mise à disposition du public d'un registre destiné à recueillir les observations éventuelles;
- Au moins une réunion publique permettant le débat entre la ville, la Métropole Européenne de Lille, les habitants, les associations locales et toutes personnes concernées;
- Au moins une présentation au Conseil de quartier et au Conseil citoyen ;
- Des ateliers seront ensuite lancés avec les habitants de chacun des îlots concernés pour concerter sur la déclinaison du projet à l'échelle de chaque secteur opérationnel

La présente concertation est portée à la connaissance du public par affiche en Mairie de Lille et au Siège de la Métropole Européenne de Lille , ainsi que par avis dans un ou deux journaux locaux aux pages des annonces légales précisant les dates et lieux de la concertation, de la ou des réunion(s) publique(s) et de mise à disposition du dossier.

LE PROJET : OBJECTIFS ET ENJEUX

Contexte

10% du parc de logements potentiellement indignes en France est localisé sur le territoire de la Métropole Européenne de Lille dont $\frac{1}{4}$ situé à Lille. Le territoire lillois présente des besoins très importants de rénovation de logements anciens, tant pour ceux occupés par leurs propriétaires que pour ceux en location. Ce parc de logement privé potentiellement indigne est estimé à 1128 logements à Lille Moulins et à 1511 logements à Wazemmes.

Des actions de réhabilitation du parc de logements anciens ont été engagées depuis de nombreuses années sur le territoire de Lille et de ses communes associées et notamment dans les secteurs d'habitat ancien dense. Les opérations ont été confiées à la société publique locale d'aménagement, la Fabrique des quartiers. Des îlots complets d'immeubles ont ainsi pu être restructurés de manière qualitative, en améliorant le cadre de vie des habitants, et en créant une offre de logements de qualité à prix maîtrisé qui constitue une alternative de masse au logement inconfortable présent dans ces quartiers.

En parallèle, des espaces publics ont été réaménagés et de nouveaux équipements publics ont été créés pour dynamiser les quartiers: les maisons Folie dès 2004, les collèges Nina Simone à Wazemmes, Miriam Makeba à Lille Moulins, le Flow...

Malheureusement, ces transformations ne sont pas suffisantes et appellent encore des interventions publiques massives pour achever la transformation de ces quartiers. Aujourd'hui encore, nombre d'habitants restent très fragiles, socialement et économiquement. Le plus souvent, ils sont locataires (80%) et vivent des situations de mal-logement, dans des logements de petites tailles (surdivisés) mais au loyer élevé compte tenu de la tension du marché de l'immobilier. Au regard des difficultés des dysfonctionnements constatés tant sur l'habitat que sur l'espace public, le Sud de Moulins et Wazemmes fait partie de la géographie prioritaire reprise au titre de la politique de la ville (Quartier Politique de la Ville Secteur Sud).

Exemples de réalisations menées dans le cadre des premières opérations de renouvellement urbain des quartiers anciens



Flow (centre eurorégional des cultures urbaines) -Moulins



Ilot Vanhoenacker à Moulins



Cité postes à Wazemmes



collège Nina Simone - Wazemmes

LE PROJET : OBJECTIFS ET ENJEUX

Bilan des actions réalisées de 2007 à 2020

Les différents outils utilisés ont permis de traiter 1983 logements. Un premier bilan de l'action menée sur ces périmètres a été dressé en 2017. Il en ressort que des signaux positifs sont visibles, mais certains secteurs restent néanmoins fragiles et nécessitent une poursuite des interventions publiques sur l'habitat, les espaces publics et paysagers, les activités de proximité en prenant en considération les enjeux de sécurité et de gestion transitoire.

A Wazemmes :

Certains secteurs ont profité de l'arrivée de nouvelles constructions permettant d'améliorer l'image du quartier et l'arrivée de nouvelles populations, d'autres demeurent en grandes difficultés, en particulier :

- le secteur rue Jules Guesde / rue des Postes, où il est encore nécessaire d'intervenir sur l'habitat et les activités de proximité dans un contexte d'insécurité.
- le secteur léna-Mexico où il est encore nécessaire d'améliorer l'habitat, d'accompagner les copropriétés et de développer des espaces de respiration.

A Moulins:

De belles réalisations ont vu le jour et ont permis une nouvelle attractivité de certains secteurs du quartier. Néanmoins, les acquisitions d'immeubles pour mener des réhabilitations d'ampleur ont été plus complexes. Le faible taux de propriétaires occupants et le manque d'adhésion des propriétaires bailleurs se sont traduits par une insuffisance des opérations pour déclencher un effet d'entraînement à l'échelle du quartier dans son ensemble. La question de l'insécurité reste problématique et a des impacts sur la frange sud et l'ensemble du quartier.

C'est pourquoi la MEL et la Ville de Lille ont conjointement décidé d'élaborer une stratégie d'intervention dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain sur les secteurs à enjeux de Wazemmes et Moulins.



Îlot Lafargue – Wazemmes



Copropriété -Moulins



Rue Jules Guesde - Wazemmes



Place Vanhonacker - Moulins



**Convention ANRU
Lille Quartiers Anciens**

DÉMARRAGE

1^{ères} LIVRAISONS

NOUVELLE DYNAMIQUE : +SOBRE, +SAIN, +DURABLE

2007

Le projet en quelques dates

356 logements neufs après démolition-reconstruction

Démarrage du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain Lille Quartiers Anciens

Lancement de la concertation publique

205 à 225 logements à réhabiliter
Revitalisation commerciale
Aménagement d'espaces publics
55 copropriétés à accompagner



2017

Début des acquisitions du foncier et des études urbaines

Réhabilitation de la Cité Poste/Pessé en coproduction avec les habitants



2018

Accompagnement social et relogement

Réhabilitation de la Cité Poste/Pessé en coproduction avec les habitants



2019

Aménagement du Passage de l'Abbé Aerts en coproduction avec les habitants



2020

Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour la revitalisation commerciale de la Place Jacques Fevrier



Ouverture du Pop Café numérique, rue Jules Guesde

2021

2022

2023

Démarrage des travaux d'aménagement des espaces publics

Démarrage des travaux de réhabilitation de logements

2034



PRESENTATION DE LA STRATEGIE D'INTERVENTION

La stratégie proposée s'appuie sur les objectifs suivants :

Une approche transversale pour changer durablement l'image des quartiers :

- Il s'agit de proposer d'intervenir à tous les niveaux : l'habitat, les aménagements d'espaces publics, les commerces et activités, la sécurité et prévention, la mobilité,...
- De concentrer les interventions sur les secteurs les plus fragiles et les plus stratégiques pour générer un effet d'entraînement
- D'accélérer les interventions sur les logements pour éviter les immeubles murés et donner très rapidement une image dynamique et positive

Une approche co-construite avec les habitants

- Il s'agit de mettre en place des actions de concertation et de co-production, afin de répondre aux besoins des habitants dès la définition du projet, de les impliquer dans son élaboration et son appropriation, de les fédérer autour de sa réalisation.
- Entrainer les propriétaires privés et bailleurs sociaux à s'inscrire dans la démarche d'amélioration de leurs logements

Une approche durable pour favoriser la diversité et l'inclusion

- Dans le logement pour tous : accession abordable, vieillissement et handicap
- Dans le développement de nouveaux services et activités
- Dans la réalisation de connections entre les différents quartiers et les nouveaux projets environnants (Concorde, Saint Sauveur, Cité administrative, Tramway...)



DÉVELOPPER UNE VILLE BAS CARBONE À SANTÉ POSITIVE

Ce projet se veut exemplaire et répond aux objectifs du Plan Climat Air -Énergies Territorial adopté par la MEL pour agir localement contre le changement climatique et réduire les émissions de gaz à effet de serre dans les déplacements, les logements, la consommation, l'urbanisme, etc. Il va plus loin et s'inscrit également dans la démarche « ville bas carbone » engagée par la ville de Lille qui vise à réduire l'impact du bâtiment sur l'environnement.

Les objectifs poursuivis :



Ville bas carbone à santé positive



- Adaptation au changement climatique: Réhabilitations à haute performance pour un confort thermique toute l'année
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Utilisation de matériaux durables, réemploi des matériaux
- Favoriser les mobilités douces (piétons, vélos)
- Agir favorablement sur la santé : amélioration de la qualité de l'air intérieur, confort acoustique, alimentation de proximité...



- Proposer une offre de logements diversifiée et accessible à tous
- Une programmation mixte : 60 % de logements sociaux dont la moitié en locatif et l'autre moitié en accession, 40% d'accession libre
- Un accompagnement social au relogement des ménages en difficulté
- La réalisation des travaux par des travailleurs en formation professionnelle
- Utilisation de clauses d'insertions professionnelles dans les contrats



- Création ou agrandissement de squares et jardins, plantation d'arbres
- Valorisation et intensification de la nature en ville
- Développement de projets d'agriculture urbaine et de proximité

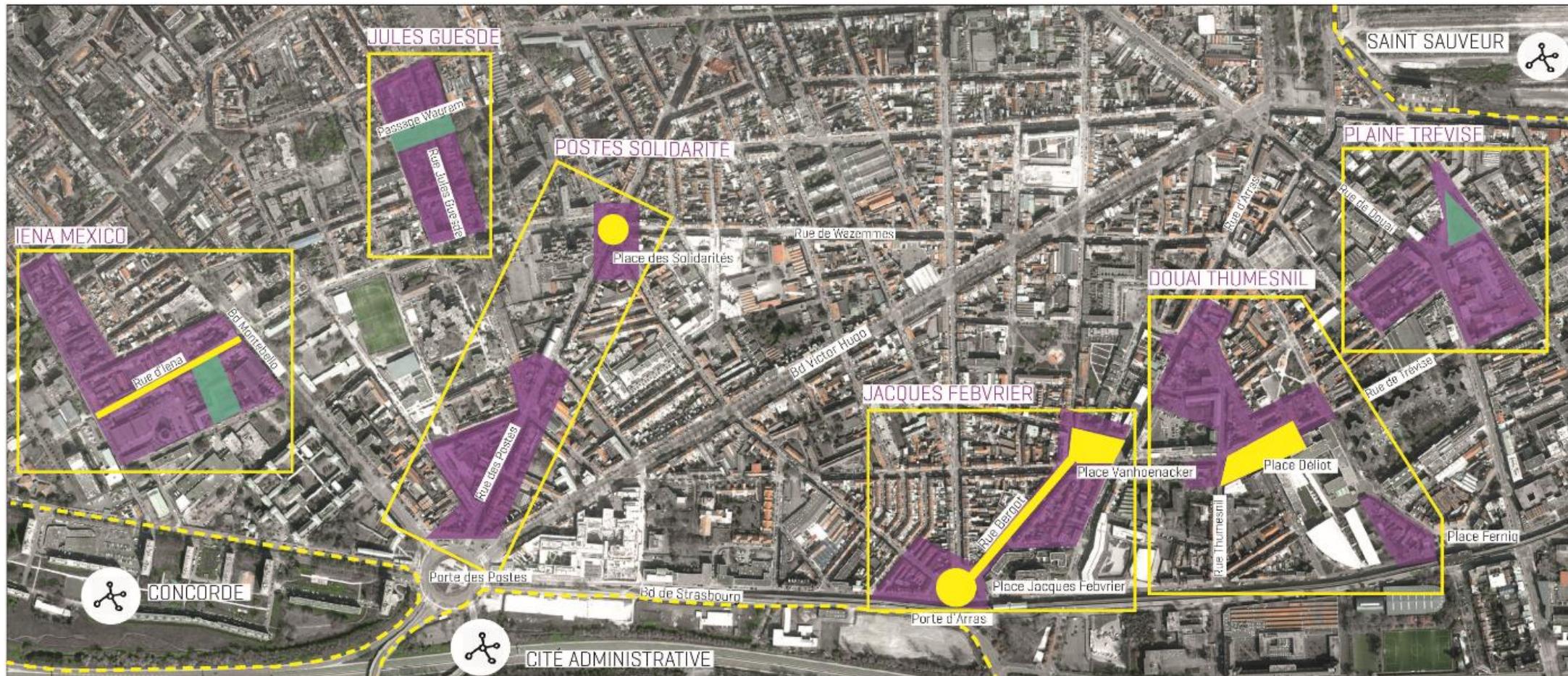
IDENTIFICATION DES SECTEURS STRATEGIQUES

Le plan d'action concentre les interventions sur les lieux stratégiques regroupant habitat, commerces et services de proximité, équipements, offre de transport, espaces publics...

Trois secteurs ont été identifiés par quartier :

-**A Wazemmes** : les secteurs Jules Guesde, Postes Solidarité et Iéna Mexico

-**A Moulins** : les secteurs Fevrier Vanhoenacker, Douai Thumesnil et Plaine Trévise



Secteur d'intervention prioritaire sur l'habitat

Espaces publics à requalifier

Création d'espaces verts

Connexion des quartiers anciens avec les grands projets urbains

Carte des périmètres d'intervention sur les secteurs de Moulins et Wazemmes

PROGRAMME HABITAT/LOGEMENT



Moulins – secteur Février - Vanoenacker



Wazemmes – secteur J. Guesde



Moulins – secteur Plaine Trévise



Wazemmes – secteur Iena Mexico



Moulins – secteur Douai Thumesnil



Wazemmes – Postes Solidarité

➤ Objectifs :

- Restructurer et requalifier environ 200 immeubles
- Produire 200 à 220 logements en réhabilitation et en neuf
 - 40% logements libres,
 - 30% logements en accession abordable (Office Foncier Solidaire – Bail Réel Solidaire)
 - 30% logements Locatifs Sociaux,
 - Dont 10 à 15 logements en neuf
- Accompagner 55 copropriétés fragiles ou dégradées

Les outils d'intervention mobilisables :

1. **Des opérations programmées de l'habitat (OPAH)** – Il s'agit d'un dispositif d'accompagnement financier des propriétaires pour réaliser les travaux.
2. **Des opérations de restauration immobilière (ORI)**
Dans le cadre d'une déclaration d'utilité publique (DUP), il s'agit d'un dispositif obligeant les propriétaires à réaliser des travaux. Ces derniers peuvent être accompagnés financièrement, ou vendre leur bien aux collectivités (ou l'EPF).
3. **Des déclarations d'utilité publique (DUP) permettant d'acquérir** les immeubles les plus dégradés et les plus divisés pour les réhabiliter ou les démolir en vu de créer de l'espace public

LES OUTILS DE RECYCLAGE DES LOGEMENTS ANCIENS

Les aides de l'ANAH (agence nationale pour l'amélioration de l'habitat), de la MEL et de la Ville pour améliorer son logement

Une opération programmée de l'amélioration de l'habitat (OPAH) est un contrat entre une collectivité locale, l'État et l'Anah qui permet de traiter les difficultés d'un territoire en matière d'habitat.

Comment ?

- En incitant les propriétaires occupants et/ ou bailleurs à effectuer des travaux. Ces programmes sont généralement d'une durée de trois à cinq ans.
- En accompagnant les copropriétaires à s'organiser sur le plan juridique et administratif et à financer et réaliser les travaux des immeubles



Pour les propriétaires bailleurs et occupants dont le logement se situe dans le périmètre d'une opération programmée (OPAH), les prestations d'accompagnement sont gratuites. Des opérateurs ou animateurs sont chargés de vous informer sur le programme en question et sur les aides permettant de subventionner vos travaux. Ils vous conseillent et vous apportent l'assistance nécessaire (administrative, technique, juridique)



Les études préalables démarrent, pour permettre la mise en place de l'OPAH dès la fin d'année 2022.

En attendant, il est possible d'être accompagné dans ce projet à la maison de l'habitat durable, qui fournit des conseils et formations gratuites dans la rénovation de votre logement.

LES OUTILS DE RECYCLAGE DES LOGEMENTS ANCIENS

L'Opération de Restauration Immobilière

Seuls les propriétaires bailleurs sont concernés

- **De mars à juillet 2021** : prise de contact et visite des biens pré identifiés pour une ORI
- **De août à décembre 2021** : analyse et élaboration du dossier de Déclaration d'Utilité Publique (DUP)
- **1^{er} trimestre 2022** : enquête publique et parcellaire
- **Fin 2022** : notification aux propriétaires des travaux à réaliser ou acquisition de l'immeuble par l'Etablissement Public Foncier (EPF) ou la Fabrique des Quartiers



Le repérage des immeubles – La préparation de l'enquête publique

En lien avec les villes, la SPLA repère les immeubles dégradés nécessitant des travaux de remise en état et de modernisation. Une liste d'adresses est établie et validée par le Conseil Métropolitain. La SPLA élabore le dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique qui motive la procédure et précise pour chaque immeuble les travaux à réaliser par le propriétaire.



La déclaration d'utilité publique (DUP)

L'ouverture d'une enquête publique fait l'objet d'une demande auprès du Préfet. Celui-ci sollicite la désignation d'un commissaire-enquêteur auprès du tribunal administratif. À l'issue de l'enquête publique, le commissaire-enquêteur rend compte du déroulement de la procédure et émet un avis qui fonde l'appréciation et la décision du Préfet de déclarer d'utilité publique ou non l'opération de restauration immobilière. En cas de décision favorable, le Préfet prend un arrêté dit "arrêté de DUP travaux".



L'enquête parcellaire

Après la prise de l'arrêté de DUP « travaux », la SPLA dépose en Préfecture un nouveau dossier pour la réalisation de l'enquête parcellaire qui vise à identifier et informer l'ensemble des propriétaires concernés par la procédure. La SPLA notifie à chacun d'entre eux le programme détaillé des travaux et du délai dans lequel ils doivent les réaliser. Lors de cette enquête, conduite par un commissaire-enquêteur, les propriétaires sont invités à fournir un planning prévisionnel d'exécution des travaux.

À l'issue de cette 2^e enquête,
2 options possibles :



Engagement du propriétaire

Le propriétaire a fait ou s'engage à faire les travaux : il a un délai de 12 mois pour les réaliser, la SPLA l'accompagne dans ses démarches et dans le suivi de son chantier.



Animer et suivre les travaux

Tout au long de la procédure, la SPLA est en contact avec les propriétaires pour les informer et les accompagner dans la mobilisation des subventions de l'ANAH, de la MEL et éventuellement des villes, dont ils peuvent éventuellement profiter.

(ORI)

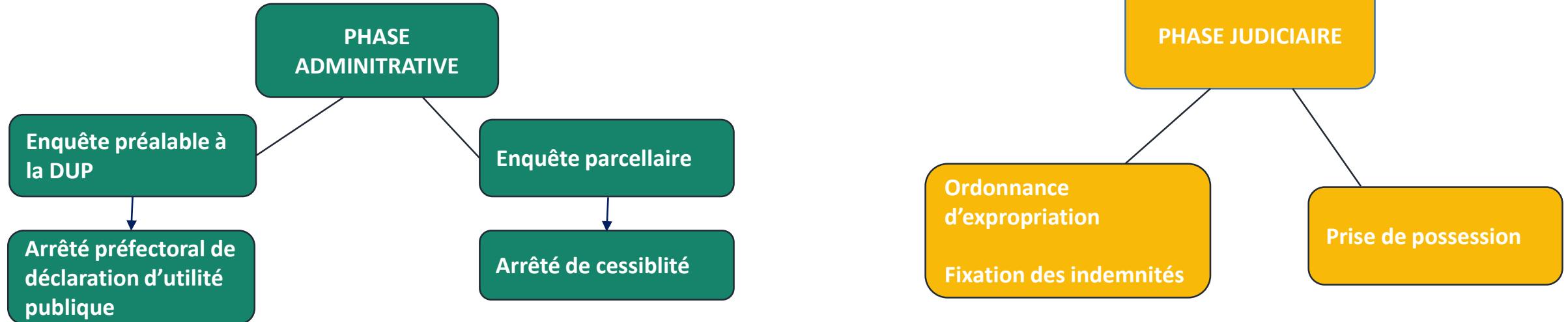
Refus du propriétaire

En cas de refus, un arrêté de cessibilité est pris permettant ainsi à la SPLA de se substituer au propriétaire pour réaliser elle-même les travaux prescrits après acquisition de l'immeuble (par voie amiable ou expropriation).

LES OUTILS DE RECYCLAGE DES LOGEMENTS ANCIENS

La DUP Aménagement

Pour les immeubles dont les dégradations sont trop importantes pour être prises en charge par le propriétaire lui-même, ou pour les biens destinés à être démolis, l'Etablissement Public Foncier proposera aux propriétaires d'acquérir leur bien. Sans accord amiable, une procédure d'expropriation pourra être enclenchée



Il s'agit de s'assurer que le projet réponde à une utilité publique qui justifie d'acquérir la propriété des immeubles concernés.

Une enquête publique de 4 à 8 semaines sera lancée. Cette enquête vise à recueillir l'avis du public et du commissaire-enquêteur sur le projet. Au terme de cette enquête, le préfet statuera, par arrêté préfectoral, sur l'utilité publique de ce projet.

Il s'agit de déterminer précisément la liste des immeubles à acquérir, les adresses et le nom des propriétaires concernés et de les informer individuellement.

Au terme de cette enquête, le préfet statuera, par arrêté préfectoral, sur la cessibilité des immeubles nécessaires à la réalisation du projet

ETAPE 1

Le juge prononce l'expropriation des immeubles et fixe l'indemnité à verser aux propriétaires concernés

Les occupants sont relogés et les travaux peuvent être planifiés

ETAPE 2

L'ACCOMPAGNEMENT DES PROPRIÉTAIRES ET DES LOCATAIRES

- **Si votre logement est concerné par un programme d'acquisition**

1. **Seul le négociateur de l'Etablissement Public Foncier Nord Pas de Calais** en charge de votre dossier **peut prendre contact avec vous** afin de vous expliquer l'ensemble des démarches

2. **France Domaine** se rend à votre domicile et réalise une **estimation financière de votre bien qui permettra à l'EPF de vous adresser une offre d'achat.**

3. Une fois un accord sur le prix trouvé, La fabrique des quartiers accompagnera l'occupant (propriétaire ou locataire) dans ses démarches de relogement.

La ville et la fabrique des quartiers vous accompagnent tout au long des négociations et dans la recherche de votre nouveau logement, en fonction de vos souhaits et de vos besoins.

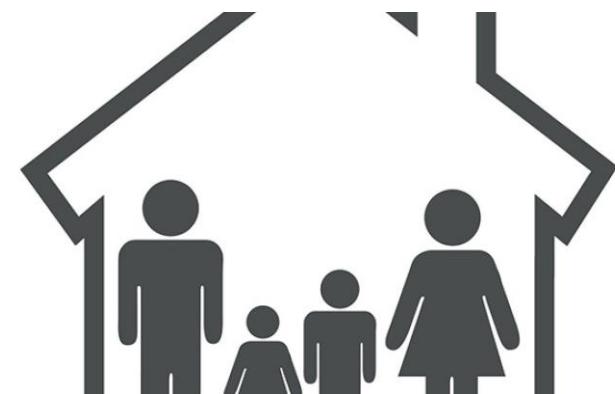
- **Si votre logement est concerné par un programme de travaux**

Dans le cas d'une obligation à engager des travaux, la fabrique des quartiers vous notifie les travaux. Un accompagnement est prévu pour leur réalisation. En fonction des revenus du propriétaire, un accompagnement financier peut être proposé.

- **Le relogement sera pris en charge par la Fabrique des Quartiers**

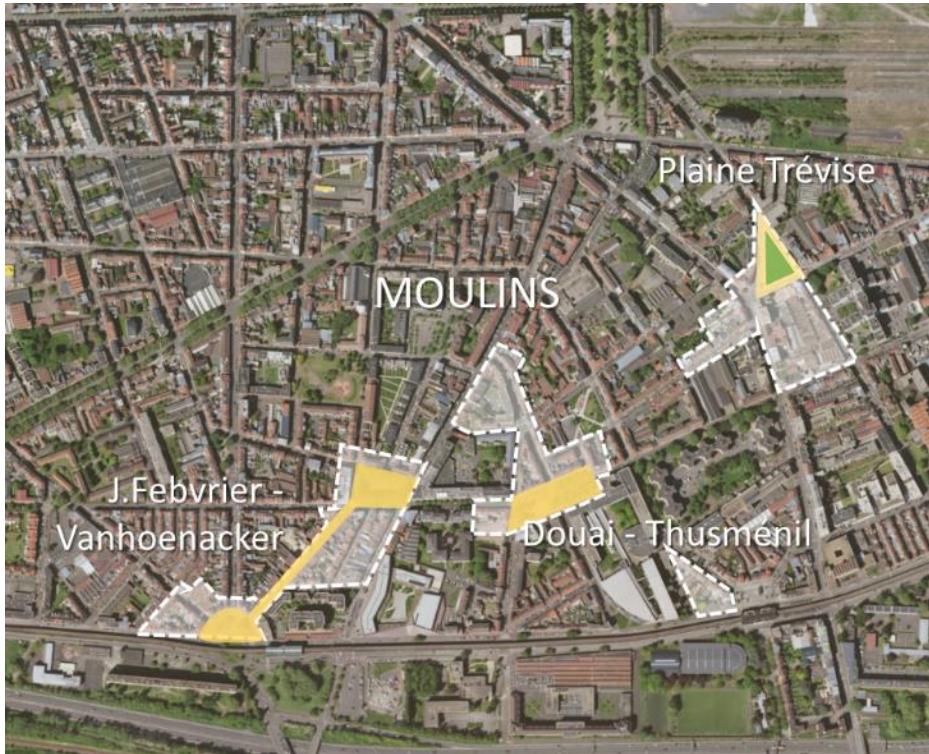
Le chargé de relogement de la Fabrique des Quartiers accompagne le ménage dans son parcours relogement dès l'annonce aux locataires du démarrage de l'opération de relogement, et jusqu'à 6 mois après son relogement. Pour cela il réalise:

- des enquêtes préalables au relogement, où il définit avec vous vos souhaits et besoins en relogement,
- la recherche d'un logement adapté,
- les propositions au ménage,
- la réalisation des visites du logement avec le ménage,
- L'accompagnement social lié au logement



PROGRAMME ESPACES PUBLICS QUARTIER DE LILLE MOULINS

Le programme d'intervention comprend la création ou la requalification des espaces publics, dans un but d'attractivité mais également d'amélioration du cadre de vie et de prise en compte des enjeux climatiques



Requalification d'espaces publics – la trame urbaine

- Secteur Février-Vanhoenacker: requalification complète de la place Vanhoenacker, aménagements transitoires place Février, rénovation de la rue Bergot
- Secteur Douai-Thumesnil : requalification de la place Déliot

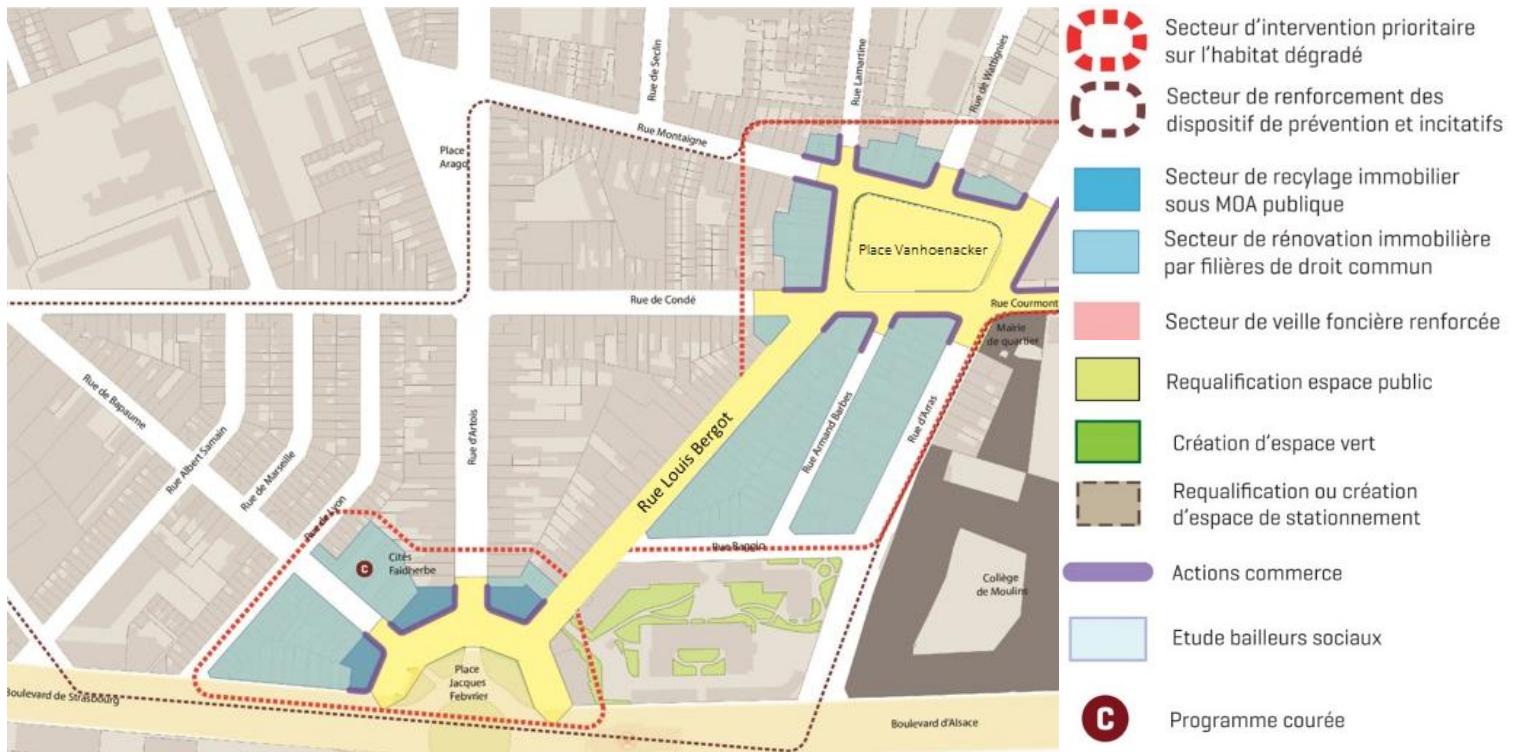
Création d'espaces verts – la nature en ville

- Secteur Plaine-Trévise : création du square Diderot

Une concertation avec les habitants sera organisée pour chaque espace public à partir de 2022

Zoom sur les périmètres d'intervention : Le quartier de Lille Moulins

1. Secteur Février - Vanhoenacker



Quatre types d'interventions projetées :

1. Restructuration des immeubles présentant des caractères de vétusté ou d'insalubrité
2. Positionnement de nouvelles implantations commerciales dans la continuité du marché hebdomadaire
3. Requalification urbaine des deux places et de la rue Bergot en limitant la circulation automobile et en proposant de nouveaux usages
4. Neutralisation des activités liées au trafic de stupéfiants et appropriation positive de l'espace par les habitants

Constat :

- Secteur marqué par la porte d'Arras : entrée de ville très bien desservie en transports, mais peu qualitative
- Une organisation de la place en rond-point routier
- Des façades bâties de faible qualité Place Jacques Février
- Occupation quotidienne en lien avec le trafic de stupéfiant
- Potentiel commercial de la place Vanhoenacker mais qui manque de lisibilité et qui est victime d'incivilités
- Présence importante de la voiture
- Insalubrité de certains logements

Enjeux :

- Retrouver une centralité de quartier autour de la place Vanhoenacker en développant une implantation commerciale diversifiée et un espace public de qualité
- Assurer sa lisibilité et son accessibilité depuis le métro en requalifiant la rue Bergot
- Neutraliser les activités commerciales place Jacques Février et écrire un nouveau projet avec les habitants
- Implanter des activités associatives ou de services autour de la place Jacques Février
- Renforcer l'attractivité du secteur
- Traiter les problèmes d'insalubrité et de mal logement

Zoom sur les périmètres d'intervention : Le quartier de Lille Moulins

1. Secteur Février – Vanhoenacker : les actions déjà engagées

La Fabrique des Quartiers et l'EPF (établissement public foncier) ont déjà engagé les acquisitions d'immeubles sur la place Jacques Février. En attendant sa requalification complète, les anciennes cellules commerciales seront occupées temporairement par de nouvelles activités de services, activités associatives, culturelles, artistiques...

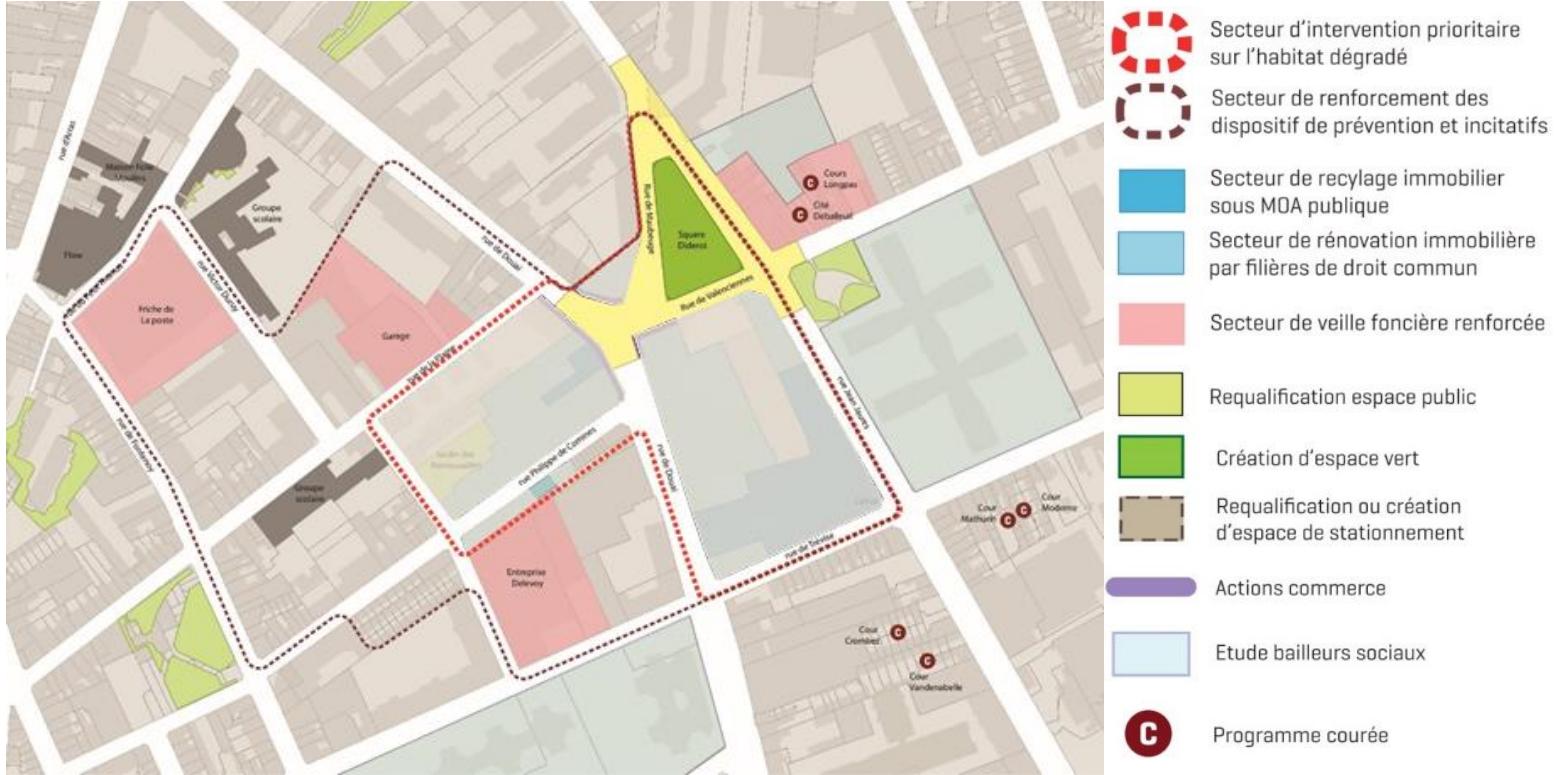
Un Appel à Manifestation d'Intérêt a été publié pour l'occupation temporaire des locaux. Il vise à relancer une dynamique par l'offre de nouveaux services et par des interventions sur des façades délaissées ou sur l'espace public.

Il invite les acteurs agissants dans le champ de l'économie sociale, solidaire et dans le champ artistique à se manifester afin d'offrir aux habitants de nouveaux services et usages en répondant à différents enjeux, dont ceux de faire vivre la place et lui donner une atmosphère conviviale et créative et d'y développer des activités de proximité.



Zoom sur les périmètres d'intervention : Le quartier de Lille Moulins

2. Plaine Trévise



Trois types d'intervention projetées :

- Création d'un square – îlot de fraîcheur et intensification de la nature en ville
- Requalification des voiries entourant le square – Apaisement de la voirie et sécurisation des déplacements
- Recyclage des immeubles dégradés et mise aux normes actuelles

Constat :

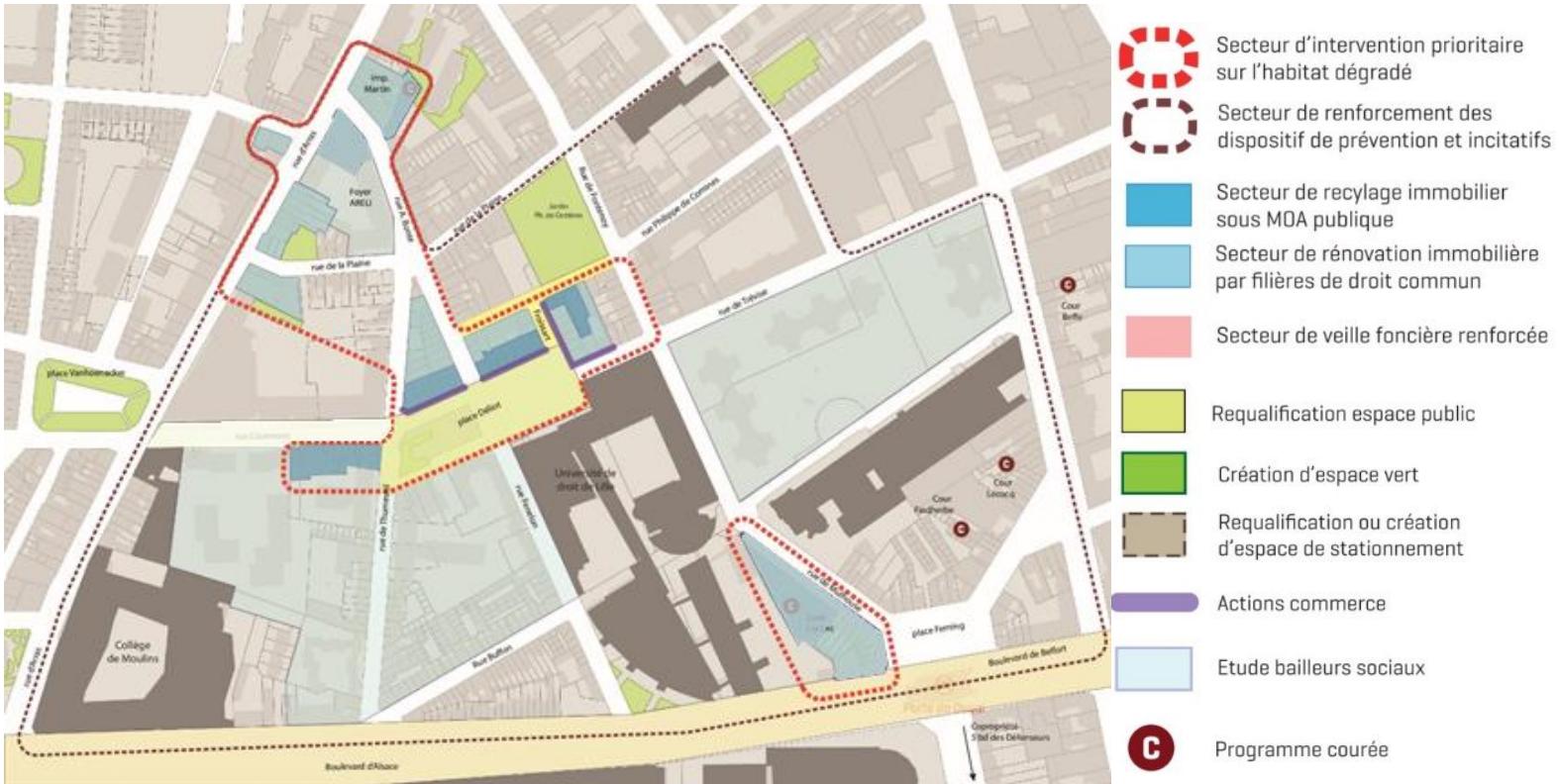
- Grandes entreprises foncières issues du passé industriel
- Bâti ancien dégradé ou vétuste
- Forte densité des logements
- Proximité immédiate du secteur St Sauveur et d'autres secteurs amenés à évoluer
- Problématiques de sécurité et de délinquance
- Espaces publics très routiers

Enjeux :

- Poursuivre le retour à l'image du quartier
- Profiter de la proximité de St Sauveur pour assurer un lien avec le futur quartier et bénéficier d'une nouvelle attractivité
- Améliorer le cadre de vie des habitants par la création d'espaces de respiration et le développement de la qualité paysagère
- Apaiser la circulation et concourir à la sécurité
- Lutter contre le mal logement

Zoom sur les périmètres d'intervention : Le quartier de Moulin

3. Douai Thumesnil



Les types d'interventions projetées :

- Restructuration des immeubles présentant des caractères de vétusté ou d'insalubrité
- Requalifier la place Déliot pour la rendre plus attractive
- Assurer une connexion avec le square Diderot / renforcer le traitement paysager de la place
- Accompagner la diversification de l'offre commerciale en lien avec les étudiants et les flux piétons

Constat :

- Secteur marqué par la présence d'ensembles immobiliers sociaux anciens
- Insécurité et ambiance dégradée par le trafic de stupéfiants
- Commerces autour de la place, mais de faible qualité
- Dynamisme lié à la présence de l'université et de grands équipements
- Ilots d'habitat ancien présentant des signes de fragilité importants

Enjeux :

- Renforcer les liaisons avec les autres secteurs du quartier
- Accompagner la restructuration des immeubles appartenant aux bailleurs sociaux au sud de la place Déliot
- Retourner l'image du quartier et renforcer son attractivité
- Intensifier la nature en ville
- Renforcer la qualité des espaces publics et de l'offre commerciale
- Lutter contre le mal logement

LES PROCHAINES ETAPES DE CONCERTATION

